REGLEMENT DES ETUDES DE LA MENTION DU MASTER ECONOMIE DE L'ENTREPRISE ET DES MARCHES

Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
Vu le règlement général du diplôme national de master adopté par la CFVU du 15 octobre 2024 ;

Lorsque les principes dérogatoires des parcours de la mention ne sont pas spécifiés, le règlement des études général s'applique. Les principes dérogatoires énoncés ci-après prévalent.

REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE MASTER

Mention : Economie de l'entreprise et des marchés (EEM)

Tableau structuration de la mention

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Parcours diplômant	Parcours à adossement multiple	Parcours dispensé en langue étrangère	Parcours à distance	Parcours délocalisé (hors campus)	Parcours en partenariat	Nom et localisation du partenaire	Parcours en apprentissage ou contrat de professionalisation	Accès Mon Master au parcours M1	Intitulé(s) parcours M1 amont ou pré-requis
Evaluation et Gestion des Projets (EGP)		M1	x								x	
Evaluation et Gestion des Projets (EGP)-M2 FI		M2	x		x						x	
International Project Management (IPM)-M2 Pro		M2	x		x				Hult International Business School, of One Education Street, Cambridge, MA 02141, USA			
Evaluation et Gestion de Projets Inde (EGPI)-M2		M2	x		x		x	x	XLRI (Xavier School of Management India			

Clauses particulières Master 1 EGP et Master 2 EGP

1. Modalités d'accès

La mention de master Economie de l'Entreprise et des Marchés (EEM) est plus particulièrement accessible aux étudiants ayant obtenu l'une des mentions de licence suivantes seront particulièrement bienvenus : économie, économie et gestion, mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales, économie-mathématiques, économie-statistiques et qui souhaitent s'orienter vers le management tout en y exploitant leurs connaissances scientifiques.

A. Master 1

Le M1 est ouvert aux titulaires d'une licence (Bac +3) en sciences économiques ou diplôme jugé équivalent. Les prérequis pour accéder à la formation et y réussir sont les suivants :
- Connaissances solides (niveau licence 3) dans les matières économiques (économie générale, macroéconomie, microéconomie) et capacité à les mobiliser pour mener une argumentation et/ou décrire des mécanismes économiques
- Connaissances solides (niveau licence 3) dans les matières de techniques quantitatives (statistiques et économétrie) et capacité à les mettre en pratique pour répondre à des problématiques concrètes d'économie appliquée. Le fait d'avoir été familiarisé aux logiciels de traitement statistique et économétrique constitue un plus dans les dossiers de candidatures mais n'est pas exigé.
- Bonne capacité d'analyse et esprit de synthèse
- Très bon niveau en français et qualités rédactionnelles
- Bon niveau en anglais : niveau B2 (CECRL) requis dès l'entrée en M1 et attestation d'un score d'au moins 850 points au TOEIC et Listening & Reading et/ou un score de 75/120 au TOEFL à fournir pour pouvoir passer en M2 (ou score équivalent à un autre test officiel d'anglais : dans ce cas, la commission de recrutement s'assurera de l'équivalence au cas par cas).

Les candidats dont les dossiers ont retenu l'attention de la commission de recrutement sont ensuite reçus pour des entretiens oraux. Lors de ces entretiens, la commission de recrutement demande aux candidats de présenter leur parcours passé, leur motivation à intégrer le Master ainsi que leur projet d'études / professionnel en s'appuyant sur un diaporama en Anglais. Elle teste ensuite l'attrait des candidats pour l'économie et leurs compétences dans les outils quantitatifs à l'aide de questions et d'exercices de mise en situation en Français et en Anglais.

Master 2

Cette 2nde année du master est naturellement alimentée par la 1ère année de la mention EEM. En M2, les recrutements extérieurs se font en trois temps :

1. Sélection d'étudiants admissibles sur la base de l'étude de leur dossier académique (parcours et une moyenne générale minimale de 12/20 en M1) et de leurs expériences (stages, apprentissage, année de césure, séjours d'étude à l'étranger…etc) ;
2. Entretien en Anglais avec les étudiants admissibles afin d'apprécier leur motivation et leur projet professionnel. Le niveau B2 (CECRL) requis

dès l'entrée en M1 et attestation d'un score entre 940 et 990 points au TOEIC et/ou TOEFL 79/120 reste exigé.

3. Pour s'assurer que l'étudiant a une bonne compréhension de l'anglais dès le début de du programme, il est soumis à une rédaction de textes argumentatifs d'une heure.

2. Langues d'enseignement

La Mention EEM forme ses diplômés à une carrière professionnelle dans un environnement multiculturel et international. Les cours inclus dans le programme sont dispensés intégralement en Anglais pour préparer les étudiants à un contexte de travail multilingue. Durant le cursus, les étudiants sont régulièrement confrontés aux dimensions internationales de la politique et à la gestion des prises de décisions. Une expérience internationale est un élément essentiel pour développer une carrière professionnelle dans un monde globalisé. C'est pourquoi la mention propose de nombreuses opportunités pour étudier à l'étranger, qui permettent aux étudiants d'enrichir leur curriculum et d'élargir leurs horizons.

3. Organisation des examens

A. Master 1ère année parcours Evaluation et Gestion de Projets (EGP)

Les examens auront lieu durant les périodes d'examen du calendrier universitaire

B. Master 2ème année parcours Evaluation et Gestion de Projets (EGP)

Les examens auront lieu à la fin de chaque enseignement trimestriel (début décembre et début mai) hors période des examens.

4. Organisation des sessions d'examen

A. Master 1ère année parcours Evaluation et Gestion de Projets (EGP)

Les examens sont organisés en deux sessions : session1 et session 2.

B. Master 2ème année parcours Evaluation et Gestion de Projets (EGP)

Les examens sont organisés en session unique en M2 EGP.

5. Nature des stages

Un stage obligatoire de minimum trois mois est pleinement intégré à la définition du cursus de la formation M2 parcours EGP. Ce stage, qui a pour but d'acquérir des compétences en cohérence avec la formation (voir le RNCP du Master), doit être autorisé par le responsable pédagogique du parcours-type de la mention et est placé sous la tutelle d'un enseignant. Le stage doit conduire à la rédaction d'un rapport et est réalisé sous le

double encadrement du tuteur de stage en entreprise et d'un enseignant intervenant dans le cadre des cours de formation à la recherche du M2. Il est présent dans le tableau des enseignements et sans validation ECTS associé à ce rapport. Le calendrier du M2 intègre explicitement la période de stage, celui-ci pouvant commencer dès la fin des enseignements et des examens organisés sur les huit premières semaines de l'année universitaire. Le stage doit débuter au plutôt le 1er juin de l'année universitaire et la rétribution doit être au minimum de 1200 Euros.

6. **Notation des épreuves :** Examens écrits et oraux, Réalisation de projets et mémoires de recherche.

La formule standard de contrôle des connaissances et des compétences :

A. **Master 1ère année parcours Evaluation et Gestion de Projets (EGP)**
Les contrôles continus avec examen terminal se déroulent au cours d'une période semestrielle d'enseignement pendant la période des examens. Ceux-ci peuvent prendre deux formes : a) Le contrôle continu est composé de plusieurs épreuves qui visent à vérifier ponctuellement les acquis de l'étudiant. Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant. b) Le contrôle en cours de formation peut être composé d'une seule situation d'évaluation visant à évaluer les compétences acquises à la fin d'un cycle d'enseignement.

B. **Master 2ème année parcours Evaluation et Gestion de Projets (EGP)**
B1. Les contrôles continus avec examen terminal se déroulant après la période semestrielle d'enseignement hors période d'examen. Cette forme de contrôle se déroulant après une période de révision d'une semaine minimum. Le contrôle (ou examen) terminal est une épreuve récapitulative, portant donc sur l'ensemble du programme, qui se déroule à la fin de l'enseignement. Cette épreuve finale prend alors la forme d'un examen de fin de semestre communément appelé partiel (épreuve sur table), commun à tous les étudiants inscrits à l'élément pédagogique semestrielle d'enseignement. Dans tous les cas, les formateurs informent les étudiant(e)s de la période prévue pour chaque mode de contrôle, des compétences à évaluer, des conditions de l'évaluation, des critères d'évaluation (exigences et indicateurs**).**
B2. Mémoires de recherche
Un mémoire doit être rédigé sur un sujet agréé par le responsable du diplôme. Pour être déclarés admis, les étudiants doivent avoir obtenu la moyenne de 10/20. Cette note est affectée d'un coefficient 9.

C. **Master 2ème année parcours Evaluation et Gestion de Projets (EGP) délocalisé**
La formule de contrôle des connaissances et des compétences pour l'enseignement à Distance (Inde) : Elle s'applique à tous les étudiants qui sont inscrits à l'Université Paris 1 dans le cadre de l'enseignement à distance (EAD). Pour tous les éléments constitutifs de l'étape du diplôme, la ou les formules d'examen mises en œuvre seront précisées dès le début de l'année universitaire dans le livret pédagogique délivré aux étudiants.
Un mémoire doit être rédigé sur un sujet agréé par le responsable du diplôme. Cette note est affectée d'un coefficient 9.

Attention, les enseignements à distance ne sont pas sous forme de vidéos enregistrées mais sur forme de polycopiés pour les cours et TD.

7. Dispositions spécifiques de validation

Le redoublement de l'année ne peut être accordé qu'à titre exceptionnel par décision du Président de l'université sur proposition du responsable du diplôme.

8. Rubrique libre

IV. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

7. Les épreuves de soutenance d'un mémoire de recherche ou d'évaluation d'un stage inclus dans la formation peuvent avoir lieu exceptionnellement en septembre. Le jury tient le cas échéant une nouvelle délibération pour tenir compte du résultat de ces épreuves.